Envoyé en préfecture le 03/12/2024 Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID: 038-200063964-20241126-DE000048_11-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE COMMUNE D'ARANDON-PASSINS DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 novembre 2024

Date de convocation le 19/11/2024

Membres
En exercice: 23
Présents: 13
Absents: 10
Votants: 15
Pour: 15
Contre: 0
Abstention: 0

Président: Madame Maria SANRDIN

Secrétaire : Madame Véronique GROS

DE000048.11-2024

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur: Maria SANDRIN

<u>Présents</u>: Mesdames, Messieurs: Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Muriel RADIX, Alexandre BOITTIAUX, Guillaume LIAUZUN, Michel HANNI, Jean Paul COTTIER, Sylvie MONTERO, Patricia COUTHON,

Excusées: Fabienne DUPUY (pouvoir A. BOITTIAUX), Chloé VIAL (pouvoir V. GROS),

<u>Absents</u>: Bruno GENEVAY, Sylvain JUPPET, Marilyn SERRANO, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Cédric THIEVENAZ, Dimitri CASTELANT, Sophie DE ARAUJO,

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'approuver le Procès-Verbal de la séance précédente du Conseil Municipal,

Vu le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 octobre 2024 adressé aux Conseillers Municipaux le 12 novembre 2024,

Compte-tenu des potentielles observations faites en séance qui seront dûment notées sur le document,

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'approuver ledit document,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité.

APPROUVE le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 octobre 2024,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance Véronique GROS Le Maire Maria SANDRIN



